

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 17 juillet. — Le nombre des décès par suite du choléra se montait, le 15 juillet à 107.

— M. Sébastiani allait se rendre à la campagne, lorsque M. le garde des sceaux s'est rendu chez lui pour l'informer qu'un conseil allait avoir lieu à St.-Cloud; au moment de partir, les deux ministres ont reçu un message du roi pour les inviter à se rendre immédiatement auprès de sa personne. Le conseil s'est réuni à une heure de l'après-midi et n'a été terminé que vers les quatre heures.

On assure qu'il a été longuement discuté sur la délibération de la diète de Francfort et sur la nécessité de rassurer la presse, qui concevait des craintes pour elle-même par suite de cette mesure.

Le gouvernement français n'emploiera contre les excès de la presse d'autres armes que celles que lui donnent les lois, et l'opinion publique jugera en son dernier ressort en vouant au mépris les écrivains qui sèment la défiance et la discorde dans un pays de liberté.

— Il est question de donner de nouveaux sabres à l'infanterie de ligne; ce seront des sabres-poignards comme ceux de l'artillerie.

Cette arme sera suspendue perpendiculairement sur le côté gauche du fantassin, au lieu d'être portée par derrière comme le sabre actuel.

La position du nouveau sabre ne pourra pas gêner le fantassin dans les marches précipitées, inconvénient signalé déjà pour l'ancien.

— Le *Constitutionnel* est comme on sait le journal de M. Dupin, or comme M. Dupin doit être ainsi que nous l'a dit le *Journal des Débats* le premier pas vers la république, la transition obligée aux hommes du compte-rendu et de l'Hôtel-de-Ville, il importe de faire connaître à la France ce que lui prépare l'arrivée de M. Dupin aux affaires. La politique du *Constitutionnel* pouvant donc servir à l'avance à faire juger la politique du ministère Dupin, nous devons observer avec soin la marche de ce journal.

Voici comment il s'exprime aujourd'hui sur le protocole de la diète germanique.

« A quelques perfidies que les rois absolus nous eussent accoutumés, quelque méfiance que nous inspirait leur diplomatie, nous pouvions à peine prévoir ce qu'elle nous préparait en secret, ce que vient de nous révéler tout à coup l'étrange déclaration de la diète germanique. Jamais batterie n'a été dressée avec plus d'art ni démasquée avec plus d'audace. Ce résultat, d'un long et pénible enfilade, et le chef-d'œuvre de M. de Metternicht, et nous ne savons ce qu'admirer le plus ou de la naïveté de nos agens dans les cours d'Allemagne, ou de la dissimulation des endormeurs politiques accrédités près de la nôtre. Nous parlions, hier encore, du décaissement de la confédération allemande, de la division qui régnait parmi ces princes, de la nécessité pour quelques-uns de chercher appui dans la France, de mettre leurs doctrines constitutionnelles sous la sauve-garde de notre révolution. Ces princes en ont agi autrement. Ils n'ont pas même averti le gouvernement français qu'on leur proposait une alliance contre la liberté de leurs états.

« Tout en protestant de leur attachement aux constitutions qu'ils avaient données, ils prêtaient l'oreille aux machinations des cabinets qui n'en veulent souffrir nulle part; tous enfin ont consenti à enchaîner leur indépendance politique au char de la Sainte-Alliance. Mais, pour arriver à cette unanimité de votes, une année de négociations n'a pu suffire, et pendant ce temps que de ruses, que de mensonges! que de fausses promesses! que de ma-

chiavéliques protestations! La puissance souveraine s'est dégradée en Allemagne aux yeux des peuples; oubli-t-elle donc que le mépris public est aussi une puissance, et qu'on ne joue pas impunément avec elle.

« Profitant de la lâcheté avec laquelle ces principes se sont placés sous le patronage de l'Autriche et de la Prusse, ces deux cabinets ont confisqué à leur profit le vieil empire d'Allemagne, dont ils se partageront la souveraineté.

« Mais notre ministère, qu'elle est sa position. Que fera-t-il? Que va-t-il résoudre? Disons plus, qu'elle résolution peut-il prendre? Les termes du sixième article de cette haute résolution, sont formels. L'Autriche et la Prusse annoncent que toutes leurs forces militaires sont mises à la disposition de la diète, que ces forces agiront avec toute la célérité possible; qu'elles sont la garantie de l'ordre social de l'Europe entière. Elles déclarent que cet ordre social est menacé par les idées de liberté qui fermentent en Allemagne; qu'elles s'opposent à tous les efforts qu'on pourrait faire pour les arrêter dans ce qu'elles appellent le rétablissement de l'ordre; que ces efforts, de quelque part qu'ils viennent, seront inutiles. Ils est impossible de ne pas voir que cette mesure est implicitement dirigée contre nous; et contre nous seuls, puisque le roi d'Angleterre est au nombre des signataires de ce manifeste. »

— Des lettres de Londres, arrivées aujourd'hui, annoncent qu'on venait d'y apprendre que la flotte de don Pedro, parfaitement ralliée, était arrivée dans le meilleur état en vue de Lisbonne. On attendait les résultats de l'expédition avec une grande impatience.

AFFAIRES DE BELGIQUE.

Notre correspondance de Londres nous mande ce qui suit: « On parle beaucoup du départ de Déal de la flotte de sir Pulteney-Malcolm. On pense généralement qu'elle doit se réunir dans l'Escaut à la flotte française de Toulon, par suite d'une convention conclue entre les deux cabinets français et anglais, pour forcer le roi Guillaume à venir à composition. (*Constitutionnel*.)

— L'ambassade anglaise avait déclaré qu'une flotte se disposait à employer des mesures de rigueur contre la Hollande, pour obtenir l'évacuation de la citadelle d'Anvers; mais notre gouvernement s'y est fortement opposé, et a déclaré que ni les Français, ni les Belges, ni les Anglais, ne devaient occuper la citadelle avant que les affaires ne fussent complètement arrangées.

(*Gazette d'Etat de Prusse*.)

BELGIQUE.

Anvers, 18 juillet. — On lit dans le *Journal du Commerce*:

La lettre suivante vient d'être adressée par M. le colonel Koopman à M. J.-D.-A. Luning consul de S. M. le roi de Suède, à Anvers. Elle est écrite en hollandais, et vu son extrême importance, nous avons cru devoir en donner une traduction toute littérale. Les mots imprimés en italiques sont également soulignés dans l'original.

Tête de Plandre, 15 juillet 1832.

Monsieur, c'est par ordre de S. Exc. le général d'infanterie baron Chassé, commandant en chef de la citadelle d'Anvers, etc., que j'ai l'honneur de vous informer, avec invitation d'en faire part aux consuls des autres nations résidant à Anvers, qu'il a paru possible à S. Exc. que le gouvernement belge nourrit le projet d'agir, d'ici à peu de temps,

hostilement contre nous; ce qui a fait naître principalement cette opinion chez S. Exc., ce sont les ouvrages offensifs élevés tant dans le rayon de la citadelle que contre les forces navales stationnées près de celle-ci, aussi bien que les allusions fréquentes des journaux à ce sujet et même les discours prononcés à la chambre des représentants.

Dans un pareil cas, et au premier coup de canon tiré soit contre les forces navales, soit sur la citadelle, le commandant en chef a pris la résolution inébranlable de repousser la force par une force plus grande, et de punir même au besoin toute tentative violente par la destruction d'une grande partie de la ville, qu'on sacrifiera ainsi inconsidérément, ce dont les suites ne devront être imputées qu'à la témérité de l'agresseur.

Lors de cette calamité inespérée, il serait à désirer que les propriétés des nations neutres participassent le moins possible à ce sort destructeur, et c'est par cette considération que le commandant en chef a cru devoir vous transmettre ainsi qu'à tous les autres consuls la présente information, afin de les mettre à même, s'ils regardent également une semblable agression comme possible, d'éloigner à temps d'une ville si souvent épargnée, les propriétés des nations représentées par eux, et surtout de faire sortir du bassin les navires de ces nations, ou de prendre telles autres mesures qui leur paraîtront les plus convenables pour la conservation des uns et des autres.

Recevez, M. le consul, l'assurance de ma considération particulière,

Le colonel capitaine de marine, commandant les forces navales de S. M. devant Anvers, chef de l'état-major-général de la marine,
Signé Koopman.

La lettre de Koopman ne nous révèle donc rien que nous ne sachions depuis l'origine de la lutte que nous soutenons. Nous y avons vu un acte de forfanterie déjà tant de fois renouvelé, et qui ne nous confesse que la crainte de nos adversaires. Nous y avons découvert en outre le dessein de nuire à la prospérité de la ville en y réveillant des craintes assoupies, et c'est de ce chef que nous nous indignons de voir que des hommes qui dans d'autres pays se feraient un honneur de s'allier à la cause de la nation qu'ils ont adoptée pour patrie, viennent ici semer la terreur et l'effroi dans le but peut-être d'être agréables à un parti. (*Phare*.)

Bruxelles, le 18 juillet. — Le roi ne va pas à Anvers, comme on l'avait annoncé; S. M. part demain pour Diest et pour Hasselt.

— Les deux escadrons de cuirassiers, attendus de Tournay, sont arrivés hier à Bruxelles à onze heures du matin. On a admiré la belle tenue de ces troupes. Le général L'Olivier, accompagné de son état-major, a été à leur rencontre. A midi, le roi les a passés en revue sur le boulevard du Régent. S. M. était accompagnée des généraux Desprez, d'Hane et Chasteler. Elle a été saluée sur son passage par les acclamations d'un grand nombre de spectateurs.

Ce matin les cuirassiers sont partis dans la direction de Louvain.

Deux autres escadrons sont attendus aujourd'hui à Bruxelles.

— On assure que madame la comtesse H de Mérode, première dame d'honneur de la Reine, doit se trouver à Tournay le 8 août. On sait que S. M. a l'intention en revenant de France après son mariage, de rentrer en Belgique par Tournay. Cette circonstance viendrait confirmer l'époque que l'on a précédemment annoncée pour le mariage.

— On s'occupe avec activité de la formation de trois nouvelles batteries de 12. La batterie du capitaine Lauwerys sera transformée en batterie d'artillerie à cheval.

— Tout le dépôt du 6^e régiment de ligne en garnison à Bruges, doit rejoindre incessamment les bataillons de guerre.

— Nous avons inséré hier quelques extraits du *Phare* que, mieux informés aujourd'hui, nous croyons devoir rectifier.

Il n'est pas question de transférer le quartier-général royal à Anvers.

Le superbe train d'artillerie parti d'Anvers pour la France n'est point un cadeau du roi des Belges à Louis-Philippe, mais un modèle confectionné par le colonel Descoville et envoyé à l'arsenal de Douai. (Indép.)

— Il n'y a pas en d'officier déserteur de la citadelle. Un sous-officier, décoré de la croix de métal fondue avec nos canons pris à Hasselt, a déserté du poste de la lunette. Ce sous-officier a pris du service dans la légion étrangère, et n'a pas été rendu à la Hollande pour être fusillé, comme les Hollandais en ont fait courir le bruit, afin d'empêcher la désertion. (Id.)

— Le lieutenant-général Van Halen vient de faire une chute de cheval qui a failli lui coûter la vie.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 17 juillet. — Un des secrétaires donne lecture du sommaire des pétitions.

M. Gendebien demande qu'il soit fait rapport le plutôt possible sur les pétitions des sieurs Stasse et Loiselier. Le premier des deux pétitionnaires, dit-il, avait construit à grands frais, hors de la porte de Scharbeck, une maison qui a été entièrement dévastée par les hollandais. Il avait levé des sommes considérables pour faire cette construction; il est obligé aujourd'hui de les rembourser. Lui et son fils ont été horriblement mutilés pendant les journées de septembre. Il réclame en vain, depuis dix mois, une indemnité du gouvernement. Le sieur Loiselier est victime de sa trop grande confiance dans un fonctionnaire public. Il a fait, au mois d'août 1831, une fourniture considérable de viande à l'armée française. Les autorités provinciales et un ministre d'état même avaient pris l'engagement de le faire payer. Il réclame également depuis dix mois.

Je ferai observer, à propos de cette dernière pétition, qu'on en a agi de même avec tous ceux qui ont fourni des vivres d'après les actes inconstitutionnels qui ont forcé les habitants à fournir des vivres à l'armée française.

M. A. Rôdenbach: Je puis donner des explications à M. Gendebien. M'étant adressé au ministre de la guerre pour réclamer un paiement du même genre, il m'a répondu que l'intention du gouvernement était d'y faire droit, aussitôt que les comptes qui ont été demandés pour les fournitures faites sur tous les points, et qui sont évaluées à 300,000 fr., lui seraient parvenus.

M. Gendebien: Le sieur Loiselier n'a pas eu à faire avec l'armée française, comme le pétitionnaire dont parle le préopinant, mais avec les autorités belges: Par conséquent il n'y a qu'à payer.

M. Barthélemy: Il est inutile de renvoyer les pétitions à la commission, la chambre doit être suffisamment instruite.

La pétition du sieur Stasse est renvoyée au ministre de l'intérieur; celle du sieur Loiselier est renvoyée au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre.

M. Osy a la parole pour une motion d'ordre: Comme il paraît, dit-il, que le gouvernement a l'intention de clore demain la session de 1832, je crois devoir demander au ministre des affaires étrangères s'il a connaissance des 4 nouveaux articles que la conférence a soumis à la Hollande. D'après la dernière note de M. Goblet, ce plénipotentiaire aurait vu avec douleur que le traité du 15 novembre n'est pas considéré comme irrévocable. Si de nouvelles propositions ont été faites, notre gouvernement doit les connaître. M. Goblet doit l'en avoir instruit. Nous sommes à la veille du 20 juillet; on doit concevoir l'inquiétude de la nation et surtout de la ville d'Anvers, si elles doivent rester dans l'ignorance des négociations jusqu'à l'ouverture de la prochaine session, au mois de novembre. La dernière décision de la diète germanique vient encore augmenter cette inquiétude; c'est une véritable protestation contre les 24 articles, car si le protocole doit être exécuté à la lettre, les troupes de la confédération doivent immédiatement entrer dans le Luxembourg. La situation de l'Europe est nettement dessinée dans cet acte: si la France ne s'oppose pas à son exécution, la Belgique ne pourra pas y résister. La France ne peut rester impassible, et la Belgique doit savoir à quoi s'en tenir. Je forme des vœux pour la conclusion du mariage de S. M. avec une princesse de France, mais il circule à cet égard des bruits qu'il importe de faire concorder. D'un côté, on dit que le gouvernement serait déterminé à reprendre les hostilités; de l'autre, on prétend que le roi se rendrait le 7 août en France, pour aller à la rencontre de la nouvelle reine.

M. ministre des affaires étrangères: Si une communication officielle ou même officieuse des propositions faites par la conférence à la Hollande, m'avait été faite, je me serais fait un devoir d'en informer la chambre. A la date de la dernière dépêche que le gouvernement a reçue de M. Goblet et qui est du

14 ou du 15, aucune proposition quelconque n'avait été communiquée à cet ambassadeur, bien que la conférence se fut occupée de nos affaires.

M. Osy demande que le ministre réponde relativement à la clôture de la session.

M. le ministre des affaires étrangères: La clôture de la session est une prérogative constitutionnelle du roi. Toutefois si elle a lieu, c'est que S. M. croit que, si la coopération des chambres est nécessaire au gouvernement, les députés se réuniront au premier appel qui leur sera fait.

M. Gendebien: Je demande s'il est bien prudent de clore la session le 18, lorsque le 20 est l'époque fixée pour un dénouement attendu depuis 18 mois. Il est facile de prévoir qu'on aura besoin de la chambre. Si nous nous séparons, le gouvernement aura peut-être réalisé dans trois jours ce qu'il n'aurait pas fait avec notre participation. La chambre ne s'est déjà montrée que trop disposée à fournir au gouvernement des moyens faciles pour sortir de la crise où le pays se trouve. Le ministre nous répond d'une manière évasive qui renferme quelque arrière-pensée. On veut en finir sans nous, et lorsque la chose sera terminée on dira que le fait est consommé et ainsi se terminera notre glorieuse révolution. La question posée par M. Osy est beaucoup plus opportune qu'on ne pourrait le croire. Dans la réponse de la conférence à la note de M. Goblet, elle s'est contentée de dire qu'elle avait adressé à la Hollande l'invitation de rendre la Meuse et l'Escaut libres et de terminer sur les autres points après l'évacuation du territoire. C'est une réponse qui ne contient que ce qui est relatif à la demande de l'évacuation du territoire, cela ne décide pas la question pour la suite. Il paraît assez probable que S. Robert Adair a reçu de la conférence un traité qui est sans doute définitif; il doit l'avoir communiqué officieusement au gouvernement comme tous les autres. Si le fait n'est pas exact, il est du moins très-vraisemblable qu'il se réalisera incessamment. Attendons deux fois 24 heures pour nous séparer, attendons les résultats des travaux de la conférence. Que peut faire à l'état une dépense de 4 à 5 mille florins que nous lui coûterons? Je pense d'ailleurs que les indemnités sont payées jusqu'à la fin du mois.

M. le ministre des affaires étrangères: Je dois relever l'inexactitude d'un fait avancé par le préopinant. S. Robert Adair ne m'a fait aucune communication, ni officielle ni officieuse, depuis plus de 10 jours. Je ne sais s'il en a reçu ou non lui-même.

M. Dumortier: Je crois que le ministère, en clourant la session, a l'intention de nous remettre dans la voie des négociations diplomatiques où il s'est traîné jusqu'ici. M. Goblet dit dans sa note, qu'il voit avec douleur la tendance nouvelle que la conférence fait prendre aux négociations, et c'est précisément dans ce moment qu'on veut nous renvoyer dans nos foyers. Jusqu'à présent, toutes les communications ont eu lieu en comité secret, sans doute parce que le gouvernement ne veut pas tenir les engagements qu'il y a contractés. Nous savons que la conférence a fait un protocole nouveau; si notre ambassadeur ne peut se procurer cette pièce, jugez comme nous sommes mal servis. C'est le 20 que les hostilités doivent recommencer; la conférence veut nous faire accepter de nouvelles propositions. Je pense, moi, que si les 24 articles ne sont pas regardés par elle comme un traité, nous devons soutenir qu'ils ne nous obligent pas plus que la Hollande; nous devons déclarer que nous n'abandonnerons jamais la rive gauche de l'Escaut, le Luxembourg, le Limbourg, Maestricht, ni les colonies acquises en commun. On a dit qu'on nous rappellerait, si le besoin s'en faisait ressentir. Je déclare que si on nous rappelle, pour déroger aux 24 articles, je ferai, quand je serais le seul, la proposition de mettre les ministres en accusation.

M. le ministre des affaires étrangères: Le préopinant pense que le gouvernement ne respecterait pas les engagements pris en comité général. Je lui répondrai que toutes les pièces communiquées en comité ont été imprimées. Le gouvernement regarde les engagements qu'il pourrait y avoir pris comme aussi sacrés que ceux pris en séance publique. Ce n'est pas pour les tribunes, c'est pour les membres de l'assemblée que je parle. Si la conférence fait des propositions contraires au système que le gouvernement a adopté, elles seront immédiatement retournées. Les 24 articles ne recevront de modifications que de gré-à-gré entre les deux parties, et après l'évacuation du territoire, soit que les chambres soient réunies, soit qu'elles ne le soient pas; le gouvernement ne s'écartera jamais de la marche qu'il s'est tracée.

M. Osy: Le ministre dit que les modifications n'auront lieu que de gré-à-gré. Ce n'est pas ainsi que le traité doit être exécuté. Il ne peut subir aucun changement, les conditions d'exécution seulement doivent être réglées de gré-à-gré, non entre les deux puissances, mais entre les commissaires qui seront nommés de part et d'autre. J'invite le gouvernement à faire attention que si on change l'art. 9, il y aura des changements relativement à la navigation de l'Escaut et du Rhin. L'Escaut doit être navigable sans péages. La conférence n'a pas répondu sur cet objet important.

L'ordre du jour est le vote sur le projet de loi relatif aux traitemens des membres de l'ordre judiciaire.

Onze membres quittent la salle. Le nombre nécessaire est complété par le ministre de l'intérieur.

On procède à l'appel nominal. Le projet est adopté par 44 votans contre 3. Six s'abstiennent.

La suite de l'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. Serruys relative aux distilleries.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part quelques orateurs, la chambre adopte une loi en un article ainsi rédigé:

La faveur de l'entreposage des eaux-de-vie est rétablie telle qu'elle est accordée par la loi générale du 26 août 1828, n° 38, et par la loi spéciale de la même date, n° 37, concernant l'accise sur les eaux-de-vie indigènes.

La séance est levée à 3 heures.

Demain séance à midi.

LIEGE, LE 19 JUILLET.

Hier matin, la clôture de la session actuelle des chambres a eu lieu.

— Le sénat, dans sa séance d'avant-hier, a voté sans changement, les lois sur les péages, le traitement des membres de l'ordre judiciaire, et les distilleries, que la chambre lui avait adressées le jour même.

— On écrit des environs de Maestricht, le 17 juillet:

« Toute l'armée d'observation autour de Maestricht a fait, dans la journée d'hier, un mouvement en avant. Les avant-postes sont aujourd'hui dans un rayon même de la forteresse. Les villages de Cambr Wolder, Smermaes, Haren, Amby et Heer sont occupés. Il y a également un poste au château de Caster.

» Hier, trois bateaux chargés de grains sont descendus la Meuse et ont été déchargés à Maestricht. Ces grains venaient, en transit, d'Anvers. Depuis avant-hier, nous n'avons vu personne de Maestricht; les portes paraissent définitivement fermées. Celle de St-Pierre seule, reste encore ouverte pendant 2 ou 3 heures le matin. »

— Le gouvernement a reçu l'assurance que les navires arrivant de Belgique dans les ports de grand-duché d'Oldenbourg y sont assimilés aux navires du pays, quant aux frais de port et de pilotage. (Moniteur.)

— On annonce; comme devant être publié incessamment, un travail du ministère des finances qui fixera, dit-on, l'opinion sur les assertions de M. Coghren, contredites par MM. Osy et de Broekere.

— On écrit de Grammont: « La récolte de blé est à peu près finie dans nos environs. Elle est très-abondante; le lin est long, menu, et paraît de bonne qualité. On l'a vendu sur pied francs 200 à francs 3 la verge de vingt pieds carrés, ce qui est un prix très-fort, vu le bas prix des toiles. Ainsi qu'on l'avait prévu il ne donne pas de grain. Dans quelques communes de nos environs il souffert des fortes pluies qui l'avaient fait tomber; mais le dommage a été peu considérable, grâce au temps sec dont nous jouissons depuis quelques semaines, et qui est si favorable à toutes les productions de notre agriculture. »

— Une chaloupe de la marine belge a été jetée dans les polders inondés, sur les côtes de Flandre, le 11 de ce mois. Les hommes de l'équipage furent arrêtés par les Hollandais au moment où ils débarquaient sur la digue. Le capitaine Koopman, informé du fait, arriva bientôt sur les lieux, et s'étant assuré que le débarquement n'avait eu lieu que par force majeure, a fait rechercher nos marins sur-le-champ.

— On écrit de Dunkerque, 13 juillet:

« Un orage effroyable a éclaté cette nuit sur notre ville; le tonnerre est tombé en plusieurs endroits, entr'autres dans le port, sur un navire prêt à mettre en mer; il lui a feudu son grand mât du haut en bas, et deux maisons près de l'écluse de Bergues ont été considérablement endommagées. »

— Le choléra vient d'éclater à La Haye, les deux personnes sont mortes; elles appartenaient toutes deux à la basse classe, et passaient pour être abonnées à la boisson.

Du 14 au 15 au matin, il y avait eu à Scherpeningen, 4 nouveaux cas, 3 guérisons, 2 décès; 13 individus étaient en traitement.

— Le Correspondant de Nuremberg dit que la santé du duc de Reichstadt offre un mieux sensible, que ce prince a paru le 6 juillet sur le balcon de Schoenbrunn, et qu'il devrait faire le lendemain une première excursion en voiture.

— Voici ce qu'on lit dans la Gazette d'Augsbourg sur les affaires d'Allemagne:

« On attend avec la plus vive impatience les nouvelles de Francfort, où doivent être délibérées et publiées les mesures à prendre pour la sécurité de tous les gouvernemens de l'Allemagne. On croit que la diète formulera en lois organiques 6 points principaux qui auront pour but de maintenir dans

toute sa vigueur le principe monarchique, et de préserver les princes, ainsi que les divers peuples de l'Allemagne, de l'influence des doctrines perverses et des projets des démagogues. Il faudra voir si, après la promulgation des résolutions de la diète, et la mise en vigueur de ses lois nouvelles, leur exécution ne présentera pas des difficultés et si l'ordre ne sera pas troublé sur divers points. En tout cas, la prudence exige que l'on se tienne prêt à intervenir vigoureusement et à comprimer tout mouvement révolutionnaire. Aussi le gouvernement a-t-il ordonné ici aux généraux de tenir plusieurs divisions, chacune forte de 12,000 hommes, prêtes à se porter partout où il y aurait du danger et au premier signal. Ces troupes, qui pourront être mobilisées au besoin, forment un total de 70 à 72,000 hommes; force qui, combinée avec les contingents des souverains de la confédération, est plus que suffisante pour procurer aux lois et à la diète l'autorité et le respect sans lesquels il est impossible que le pacte fédéral soit en sûreté. Cette nouvelle contribuera peut-être à modérer l'ardeur des ultra-libéraux allemands, afin de ne pas se compromettre eux et leurs partisans, et afin de ne pas exposer à des dangers non mérités les masses qu'ils ont exaltées.

Le développement de la liberté constitutionnelle et la jouissance d'institutions réglées par de sages lois, doivent être obtenus en Allemagne d'une manière insensible à l'aide d'une coopération commune, pour que ces avantages soient bienfaits et durables. Toute marche violente ne produirait en Allemagne que malheur et misère, et rendrait vaines pour long-temps les belles espérances de la génération actuelle. C'est pourquoi tous les hommes bien pensans doivent éviter toute démarche précipitée, afin qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à la force pour faire exécuter les résolutions existantes et futures de la diète. Quelques coupables et contraires au but de toute constitution civile que soient les efforts de ceux qui se font un jeu d'exciter les esprits et de présenter sous un jour favorable toutes les actions des gouvernemens, il n'en est pas moins certain que ces efforts sont infructueux en Allemagne, où les gouvernemens, fiers de leur tendance morale et de leurs principes qui n'ont pour objet que le bonheur des sujets et le repos des peuples, ont aussi toute la puissance matérielle nécessaire pour faire rentrer dans l'ordre ces réformateurs sans mission et les mas- ses qu'ils égarent, punir les premiers et éclairer les autres sur leurs vrais intérêts et leurs devoirs. Nos démagogues se flattent en vain qu'ils seront soutenus, dans leurs doctrines et dans les attentats qui en sont le résultat, par leurs frères et voisins d'au-delà du Rhin; car d'après ce qui est connu, le gouvernement français a déclaré positivement qu'il n'avait aucune objection à faire aux résolutions que prendrait la diète, et qu'il resterait neutre dans le cas où la diète emploierait la force contre les agitateurs; le gouvernement français a même fait une déclaration récente qui prouve combien il désire conserver la paix, et vivre en bonne harmonie avec toute l'Europe.

D'après une lettre particulière d'Aix-la-Chapelle, l'affluence des étrangers et des paysans à l'occasion de la montre des reliques est tellement grande dans cette ville qu'il y en avait samedi dernier, environ 50 à 60,000.

CLOTURE DE LA SESSION.

La clôture de la session a été prononcée hier. Cette mesure n'est, sans doute, le présage d'aucune faiblesse. Le ministère ne saurait dévier de la ligne de conduite qu'il a adoptée depuis les ratifications. Les dernières paroles de M. de Meulenaere, dans la séance du 17, ont de nouveau consacré l'engagement pris par le ministère. « Le traité du 15 novembre, a-t-il dit, ne subira d'autres modifications que de gré-à-gré; ces modifications ne pourront porter que sur certains points, moyennant compensation, et après l'évacuation du territoire. Le gouvernement, sous aucun prétexte, ne s'écartera de la règle qu'il s'est tracée. »

Des promesses aussi solennellement faites ne sauraient cacher une arrière pensée. Elles placent le ministère dans l'impossibilité de reculer avec

honneur, il a, comme on dit, brûlé ses vaisseaux. Malédictions sur lui, s'il fléchissait, s'il préparait la honte du pays qui a reçu ses paroles.

La Belgique a fait assez de sacrifices à la paix. C'est sa bonne foi, c'est sa modération qui ont encouragé la conférence dans ses exigences. Elle impose à la Belgique et la Hollande un traité qu'elle croit de nature à satisfaire les parties belligérantes; la Hollande le repousse. Dans cette position, c'est-à-dire placés entre la Hollande qui refuse avec obstination, et la Belgique qui jusqu'ici a cédé toujours, il est naturel que les diplomates de Londres s'adressent à nous pour sortir d'embaras en nous arrachant de nouvelles concessions; notre facilité antérieure commandait leur conduite. Opposons donc à la conférence d'imperturbables refus. C'est une nécessité que prescrivent à la fois les intérêts, l'honneur du pays, et sous peine de mort il doit y obéir.

Si le ministère reste fidèle à ses promesses, ou la conférence essaiera de temporiser encore, ou elle fera exécuter le traité du 15 novembre, ou enfin elle nous imposera de nouvelles conditions. Dans le premier cas, nous marcherons nous-mêmes à l'exécution des 24 articles, et sans plus nous inquiéter des tergiversations de la diplomatie; nous verrons si le fer ne peut trancher la question entre nous et la Hollande; dans la dernière hypothèse, nous laisserons aux deux plus puissans états de l'Europe, la honte de la violation d'un traité imposé par eux, par eux déclaré définitif, reconnu par eux comme une œuvre de justice, hors de laquelle on ne peut sortir sans fouler aux pieds des sermens solennels, et les droits les plus sacrés du peuple belge.

Si nous persistons dans la voie de la fermeté, un manque de foi, n'est point, pensons nous, ce qu'il faut redouter des puissances. Ce serait une gracieuse perfidie qui ne les tirerait point des embarras que présente la situation. Les difficultés matérielles d'exécution contre la Hollande, seraient bien plus grandes encore contre nous. Contre nos ennemis, il ne s'agit que de l'exécution d'une œuvre de justice, reconnue telle, par les ambassadeurs des puissances qui semblent vouloir revenir aujourd'hui sur leurs pas; contre nous, il s'agirait de consommer une exécrable spoliation. La raison des peuples approuverait notre résistance, se prononcerait en notre faveur. Et on ne la brave pas toujours avec impunité.

Dans la position actuelle, une immense responsabilité pèse sur le département de la guerre. Il faut que tous les efforts du gouvernement se tournent vers notre état militaire; nous espérons que le général Evain se montrera à la hauteur des circonstances où le pays est placé, et digne de la réputation que ces précédens travaux lui ont faite.

(Correspondance particulière.)

Paris, 16 juillet.

Le 14 juillet s'est passé fort paisiblement: la république s'est tenue coi; il est vrai que quelques centaines de ses bras sont encore à Ste.-Pélagie. Hier, 15, anniversaire de la fête du duc de Bordeaux (la St.-Henri) tout l'effort du carlisme s'est borné à répandre dans Paris une belle proclamation aux français que vous verrez dans les journaux. Un exemplaire m'est tombé entre les mains, il avait en tête un portrait de l'enfant du miracle.

Cet appel aux sympathies populaires pour une race déchuë, n'a pas en l'effet qu'en attendaient les légitimistes; mais ce qui a beaucoup plus occupé les esprits, c'est le manifeste de la diète de Francfort contre les idées libérales, c'est une véritable mise hors la loi de la liberté des peuples. Ceux qui jusqu'ici avaient eu la simplicité de croire aux bonnes intentions des puissances doivent être détrompés complètement. Que la France et la Belgique se tiennent pour averties: c'est la haine et la peur de leur révolution qui a dicté ce protocole. C'est un coup d'une étrange audace, nous allons voir si les allemands sont dignes de la liberté, et si le cabinet français sortira de sa mollesse et de son déplorable système de concessions, qui ne lui a pas fait un ami, en augmentant l'arrogance de ses ennemis, voyez comme le maréchal Mortier est reçu à Pétersbourg: aussi a-t-il demandé son rappel! vous

peuvez croire qu'un envoyé belge ne sera pas de sitôt admis à la cour de l'autocrate, oppresseur des Polonais.

Le choléra a repris ici une nouvelle intensité; mais c'est sur la classe riche qu'il exerce surtout ses ravages. On attribue cette réapparition du terrible fléau à l'usage des fruits et des melons, abstenez vous donc, surtout des glaces.

Tout se prépare ici pour le mariage de votre roi. On l'attend lui pour le 3 ou le 5 d'août; le mariage se fera le 7, peut être à Paris: le contrat dit-on, est signé. Le trousseau de la jeune reine est magnifique; on croit qu'un bal brillant sera donné dans les nouvelles galeries du Palais-Royal, enfin achevé.

CHOLERA. — Bruxelles, le 16 juillet. — 6 cas nouveaux, aucun décès.

Le 17, 2 cas nouveaux, 4 décès. Moreau de Jonès, médecin distingué de Paris, et qui s'est spécialement appliqué à l'étude du choléra et de la fièvre jaune, vient de témoigner à notre chargé d'affaires à Paris combien il approuvait le système adopté en Belgique pour combattre et arrêter les progrès de la première de ces maladies. Il est convaincu, dit-il, que les mesures prises par le gouvernement garantiront nos belles provinces de ravages plus étendus, et suffiront pour étouffer le germe du fléau.

Anvers, le 16 juillet. — Depuis hier midi, jusqu'aujourd'hui à la même heure, il y a eu 7 cas nouveaux et 5 décès. Dix-sept personnes sont entrés en quarantaine.

Le choléra morbus a fait quelques victimes: ce sont la plupart des matelots ou des gens menant une vie peu régulière.

Gand, le 16 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 5 décès, 29 nouveaux cas, 65 en traitement, 50 convalescens, 48 guéris.

Bruges, le 16 juillet. — 7 nouveaux cas, et deux décès, 11 en traitement, 6 en convalescence.

Arrivée à Alexandrie d'Abdallah, ex-pacha de St.-Jean-d'Acre, et sa présentation à Méhémet-Ali, vice roi d'Egypte.

L'Egypte, triomphante de joie aux premières nouvelles de la chute de St.-Jean-d'Acre et de la reddition d'Abdallah-Pacha, attendait avec anxiété des détails sur le mémorable fait d'armes du 27 mai, lorsque paru en vue d'Alexandrie, le 2 juin, à quatre heures du soir, un bâtiment de guerre du vice-roi, qui annonçait avoir à bord un personnage de distinction, et qui en approchant tira quelques coups de canon. Une chaloupe fut envoyée du port pour aller reconnaître le navire et l'objet de sa mission.

Le vice-roi était aux arsenaux de la marine. Bientôt on répandit le bruit que le navire portait le brave Abdallah; toute l'attention des habitans d'Alexandrie se tourna vers le port. On ne pouvait être certain de l'arrivée d'Abdallah avant le retour de la chaloupe, et l'on conjecturait qu'il se trouvait à bord un envoyé du camp d'Acre, dépêché en même temps que le premier courrier qui avait annoncé la prise de la ville.

Après avoir communiqué avec le commandant, la chaloupe revint en toute hâte dans le port, et annonça l'arrivée d'Abdallah, accompagné de son kiaja. Le vice-roi s'informa de son état, et apprenant qu'Abdallah était dans une extrême inquiétude et ne connaissait pas encore les magnanimes intentions du vice-roi à son égard, il ordonna qu'on le conduisit avec son kiaja dans le palais de sa résidence, où il se rendit aussitôt.

A peine arrivé au bas de l'escalier, Méhémet-Ali fit descendre dans la chaloupe qui l'avait amené de l'arsenal, Kengi-Osman, payeur général de l'armée, et connu d'Abdallah, et lui ordonna d'aller à sa rencontre, pour l'assurer de toute sa bienveillance.

Méhémet entra ensuite au divan avec sa suite, et s'assit à sa place ordinaire avec une teinte de tristesse, due à la compassion. Il resta un quart-d'heure sans articuler une parole; puis rompant le silence, il dit: On vient de m'apprendre qu'Abdallah est dans une grande anxiété; je désire le tranquilliser, et j'ordonne qu'on fasse à cet hôte un accueil qui puisse faire diversion à son abattement.

Cependant l'arrivée d'Abdallah-Pacha était saluée par le canon de la forteresse, et les curieux accouraient en foule pour le voir. Plusieurs personnages distingués de la cour l'attendaient à l'escalier de la marine. Au coucher du soleil, Abdallah et son kiaja mirent pied à terre, et furent complimentés par plusieurs officiers; le cortège s'achemina ensuite lentement vers le palais. Abdallah baissait la tête et paraissait extrêmement abattu. Il est maigre et de taille moyenne; ses yeux sont vifs et sa physionomie fière. Il peut avoir environ 35 ans. Il avait un long habit de drap bleu de la forme d'une redingote, qui recouvrait ses vêtements quasi européens, semblables en tout à ceux qui sont adoptés maintenant à Constantinople pour le militaire, sa tête était ceinte négligemment d'un châle de cachemire.

Il monta l'escalier du palais, entra dans le grand salon où se trouvait une multitude de spectateurs, et s'avança vers la salle d'audience. Les appartemens étaient magnifiquement éclairés. Au moment où Abdallah parut sur le seuil de la porte, Méhémet Ali se leva et le regarda d'un air riant comme pour l'inviter à s'approcher. Abdallah s'inclina, se jeta aux pieds du vice-roi, et baisa le bord de ses vêtements.

Puis, d'une voix altérée et retenant à peine ses larmes, il s'écria :

« Pardonnez, seigneur, pardonnez, et puisque le ciel a placé dans votre ame les qualités dignes d'un monarque, que votre pardon soit celui d'un monarque et non celui d'un visir. »

Méhémet Ali lui prit la main, le releva et le fit asseoir. Abdallah s'assit, en croisant les jambes, sur un divan, en face de Méhémet. Celui-ci lui adressa des paroles pleines de douceur, l'assura qu'il ne conservait pas la moindre rancune, qu'il oubliait le passé, et le regarderait dorénavant comme son fils. Il fit asseoir aussi le kiaja d'Abdallah. Après le café, on présenta à Abdallah une pipe qu'il refusa, mais il fut forcé de la prendre des mains du vice-roi.

Tous les assistants recurent ensuite l'ordre de se retirer, et Méhémet resta avec Abdallah et son kiaja en conférence secrète pendant une demi-heure.

A la fin de cette conférence, il annonça à Abdallah qu'il lui avait assigné pour demeure un palais voisin du sien, et l'invita à venir le revoir le lendemain et les jours suivants.

Abdallah se retira d'un air serein au milieu des seigneurs de la cour, et trouva au bas de l'escalier le cheval du vice-roi, qu'on avait préparé pour lui.

Il demanda si c'était la monture de Méhémet-Ali; et sur la réponse affirmative qu'il obtint, il baisa la selle, s'élança sur le cheval, et se rendit avec un grand nombre d'officiers à l'appartement qui lui était destiné. Une garde d'honneur l'y attendait.

Le vice-roi lui a fait dès-lors présent d'une belle tabatière ornée de brillans, et d'une autre d'or émaillée.

On a expédié en même temps au Caire l'ordre de préparer un palais destiné à Abdallah, et à toute sa famille qui doit bientôt arriver de Saint-Jean-d'Acre.

(Correspondance particulière.)

Liège, le 19 juillet 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Les journaux d'une certaine couleur crient depuis deux ans à tue tête que c'en est fait de la prospérité de la Belgique si elle continue à vouloir être indépendante: il serait possible qu'à force de s'entendre répéter la même chose, bien des personnes finissent par y croire; mais malheureusement de nouveaux faits viennent démentir tous les jours les assertions des susdites feuilles, et pour n'en citer qu'un entre mille, je vous parlerai de la fête de Sainte-Marguerite.

Voulez-vous savoir si ce peuple rebelle comme l'appelle *Vader Willem*, si les liégeois enfin ont encore quelques écus dans leur poche? Adressez-vous, s'il vous plaît, au propriétaire de l'établissement de *Fontainebleau*; celui-ci vous en dira des nouvelles. Il vous apprendra, et tous ceux qui se souviennent du temps passé le certifieront: que de mémoire d'homme on n'a vu de fête aussi brillante dans le faubourg et où l'on se soit aussi franchement diverti que dans les journées du 15, 16 et 17 juillet de l'an de grâce 1832; et quand je dis se divertir, c'est de la bonne manière, c'est-à-dire, à danser, rire et boire pendant les trois journées sans désemparer, et l'on n'y buvait pas de la ripopée au moins, c'était le Bourgogne surtout que l'on sablait, et du meilleur encore! aussi est-ce un endroit charmant que ce *Fontainebleau*! (1)

Vous verrez quel joli parti l'on peut tirer d'un couvent de capucins, quand il tombe dans les mains d'un propriétaire qui s'y entend. Vous croirez d'abord entrer dans une grotte mystérieuse sortie des mains de la nature; mais vous serez conduit insensiblement par des allées tortueuses au sein d'un joli bosquet, au milieu duquel s'élève une tente simple mais spacieuse; consacrée au plaisir de la danse.

Si le temps est beau, j'engage vivement les incrédules à venir prendre part au dernier jour de notre fête; je suis certain d'avance qu'ils y trouveront plaisir et contentement. Ce sera, me dit-on, plus animé, plus gai encore que les premiers jours.

Agrez, etc.

(1) Il a été visité en 1821 par le prince de Canino (Lucien Bonaparte) à l'époque où il passa par Liège pour conduire son fils en Amérique qui s'y rendait pour épouser la fille du comte de Survilliers (Joseph Bonaparte.)

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

MM. Nicolas Pierre Scholmeesters, de Beek; Jean Pierre Hubert Vandelo, d'Ottersum, et Guillaume Fréard, de Waremme, subiront l'examen de candidat en sciences, samedi 21 juillet, à 4, 5 et 6 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 18 juillet.

Naisances: 4 garçons, 2 filles.

Mariages 5, savoir: entre Simon Joseph Colson, charretier, faubourg Sainte-Marguerite, et Marie Joseph Happar, journalière, rue Sur-Meuse. — Jean Remi Waas, armurier, quai d'Avroy, et Marie Françoise Eugénie Beco, couturière, même rue. — Jean Mathieu Quirin, menuisier, en Nasarue, veuve de Barbe Hanquet, et Marie Anne Chapeaux, journalière, même rue. — Dieudonné Harzé, armurier, sur la Fontaine, et Marie Percé, journalière, même rue. — Jean Nys, cocher, place St-Jean, et Catherine Brouwers, même rue.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir: Joseph Bertrand, âgé de 67 ans, bouilleur, rue Tribouillet, veuf de Marguerite Rawsin. — Andrien Grisard, âgé de 42 ans, fondeur en fer, aux Venes, époux de Marie Jeanne Devez. — Elisabeth Joseph Jamme, âgée de 61 ans, rue

du Vertbois. — Anne Marie Joseph Sauvenay, âgé de 35 ans, fripière, derrière le Palais, veuve de Jean Joseph Donay. — Marie Catherine Wassart, âgée de 28 ans, journalière, Grande-Bèche.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche prochain 22 juillet, Harmonie et Bal. On commencera à 4 heures.

Les cartes de dames seront délivrées à MM. les associés sur la représentation de leur carte personnelle chez M. Hutoy, rue du Stalon, les 20, 21 et 22 de ce mois.

Pour celles d'étrangers, on est prié de s'adresser à MM. les commissaires d'ordre.

Jeudi 26 juillet, Harmonie à 6 heures.

Le 22 juillet, personne ne sera admis sans carte.

Par la commission, le secrétaire adjoint,

C. J. BERTRAND. 431

A l'occasion de la FÊTE sur Avroy, BAL champêtre, dimanche, lundi et jeudi, chez MAGNEE, au Petit-Sans-Souci. Chez la même il y a CHAMBRE garnie et QUARTIER à LOUER.

On a PERDU, le 16 courant au soir, un CHIEN de cour, poils roux, museau noir, répondant au nom de SULTAN. Récompense à celui qui le ramènera au n° 854, place du Spectacle. 425

87 000 f. à PLACER en prêt, en rente ou en acquisition de biens fonds. S'ad. au n° 261, faub. Ste.-Marguerite, à Liège.

() Mille à douze cents FLORINS à PLACER en constitution de rente à 4 p. S'adresser à M^e ADAMS, notaire à Liège.

On DEMANDE pour un PENSIONNAT de DEMOISELLES une personne sincèrement attachée aux principes catholiques, capable d'enseigner la grammaire française, les élémens de l'arithmétique et les ouvrages de main. S'adresser au bureau du *Courier de la Meuse*. 427

VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION

Le vendredi 3 août 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire CHAPPELLE, à Huy, à la VENTE aux enchères publiques:

1^o D'une MAISON, avec cour et jardin, située à Huy, rue des Augustins, joignant d'un côté à l'avoué Warnant et de l'autre à Boverie, boulanger.

2^o D'une autre maison, située audit Huy, rue des Brasseurs, portant le n° 146, joignant d'un côté à M. Rasquin, et de l'autre à Charlier, représentant Laudenne.

3^o D'une pièce de terre, ci-devant vignoble, située faubourg de Statte, contenant 50 perches 75 aunes, détenue par Jamotte-Bailhe.

4^o D'un jardin provenant des Dames Banches, situé à Huy, rue Godelet.

5^o D'une pièce de jardin et terrain à culture, situés faubourg St. Hilaire, à Huy.

Tous ces immeubles dépendent de la succession de feu madame Dossin-Deville, de Huy.

Aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude dudit notaire CHAPPELLE. 428

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi, 1^{er} août 1832, à dix heures du matin, il sera procédé en la maison du sieur KASKINET, cabaretier, à Hannêche, à la VENTE aux enchères publiques, de huit BONNIERS neuf verges petites, mesure locale de terre labourable en neuf pièces, situées au territoire de la commune de Forville, province de Namur, exploitées par les frères et sœurs Mohimont, de Seron; aux clauses et conditions dont on peut prendre communication en l'étude du notaire CHAPPELLE, à Huy. 429

ADJUDICATION DES FORGES A DIEUPART.

Le mardi 21 août 1832, à dix heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu le sieur Hubert Joseph Jacob, vivant, négociant à Waha, de concert avec les enfans de feu M. Lambert Lejeune, vivant, propriétaire à Humain, et M. Joseph Libert, maître de forges à Chanxhe, front VENDRE publiquement devant M. le juge de paix des cantons du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean, et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire audit Liège, les FORGES et FOURNEAUX de Dieupart avec les biens et dépendances, situés audit lieu, commune d'Aiwaille, arrondissement de Liège. Cette propriété, indivise entre les susnommés, consiste: 1^o En une maison de maîtres; 2^o Un haut fourneau avec loges d'ouvriers; 3^o Un bâtiment dit la Vieille-Forge; 4^o Un autre dit la Forge Neuve, contenant deux affineries, une chaudière un martinet et trois grands hangards; 5^o Un bocard à huit pilons, un lavoir de mines et une baraque; 6^o Le biez des usines; 7^o Un beau jardin; 8^o Et différentes parties de prairies et terres situées sur les communes d'Aiwaille et Sprimont.

Le cahier des charges et conditions est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, sise place St.-Pierre.

Vendredi 20 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères, à l'ancien couvent de Hocheporte, des MEUBLES consistant en chaises, tables, horloge, un piano, fenêtres et autres objets.

VENTE DE MEUBLES ET EFFETS

Qui aura lieu vendredi prochain, 20 courant, à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, il y sera vendu une quantité d'habillemens, linges, batterie de cuisine, lits, matelas, commodes, bois de lits, chaises, tables, etc. Le tout argente comptant.

A Vendre chez la même un BILLARD.

Deux CHEVAUX appareillés à VENDRE, bon pour la vulture, et un très-bon pour la monture, Hôtel du Grand Cerf.

() Le mardi 24 juillet 1832, à 3 heures de relevée, M. LIBENS, notaire à Liège, exposera en VENTE publique, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, au bureau de ses séances, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443; une maison avec un petit jardin légué par y annexé, situés derrière les Rieux, à Herstal. S'y adresser pour les voir, et les conditions chez M. le juge de paix ou le notaire.

VENTE PUBLIQUE.

Jeudi 26 juillet 1832, à dix heures du matin, et jours suivans, il sera procédé par le ministère du notaire WILMAR, de Meerssen, au château d'Aelbeek, commune de Hulsberg, canton de Meerßen, près de Fauquemont, province de Limbourg, à la VENTE publique d'une riche collection de PLANTES et ARBUSTES de serre chaude, de serre tempérée et d'orangerie, délaissée par feu M. le ministre d'état de Membrede, ancien gouverneur d'Anvers.

Un jeune HOMME, appartenant à une bonne famille, qui a fait des études et qui sort de l'école de commerce de Liège, dirigée par Mr. M. J. Charlier, désire être placé dans une maison de commerce soit même comme comptable ou commis voyageur. S'adresser pour les renseignements, à M. CHARLIER, économiste de l'Université.

A LOUER, de suite, chez M. PASQUET, place Verte, n° 42, un beau QUARTIER indépendant avec la jouissance du jardin.

LIBRAIRIE A DE RABAIS DE 30 A 80 POUR CENT, Hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont.

L'on y trouve des ouvrages en tous genres et l'on y distribue une notice indiquant une partie des ouvrages qui se trouvent, par l'entremise du libraire on peut se procurer toutes les éditions de Paris et de Bruxelles et toujours avec de très fortes remises.

COMMERCE.

Bourse de Paris, le 16 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 35 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 30 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 77 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 — Emprunt rom. 78 1/2. — Emprunt Belge 75 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 17 juillet. — Dette active, 4 1/8 0/0 0/00. — Idem différée 7/8. — Bill. de ch. 15 5/8 0/00. — Syndicat d'amortissement 69 3/4 1/2 7/8 0 00. — Rente remb. 2 1/2 00 0/0. — Act. Société de comm. 85 5/8 3/4 0 0/0. — Rns. Hope et C^e, 94 1/8 et 95 3/8. — Dito ins. gr. li. 1/8 0/0. — Dito C. Ham., 84 1/2 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2. — 67 1/8 0/0 0/0. — Esp. H 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpétuelle 00 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall. 1/8 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lot. de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 0, 74 0/0 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 7/8 00.

Bourse d'Anvers du 17 juillet.

Effets publics. — Métalliques: 87 3/4 P. — Lots portugais 372 0 0/00. — Napolitains, 74 1/2 0/0 A. — Guelph. 78 1/2 P. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 00. — Idem Amsterdam, 50 49 7/8 P. — Anglo Br. nois, 67 0/0 N. — Lots de Pologne 96 0/0 N. — Anglo Br. siliens, 00 0/0 0. — Emprunt romain, 78 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions 95 7/8 A. — idem de 10 mill., 98 3/4 — idem de 24 millions, 73 3/4 0/0 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 juillet.

Le sloop belge Carolina, cap. Roosendaal, ven. de Hull chargé de manufactures.

Le brick américain Liberator, cap. Barres, ven. de New-Orléans, chargé de tabac.

Le smak han. Adolph Frederik, cap. Rass, ven. de Carls-lieverziel.

La gall. brom. Anna Augusta, cap. Reusman, venant de Bremen.

Le yacht danois Lameth, capitaine Gaarn venant de Helsingørh.

Le schooner ang. Isabella, cap. Collahn.

Le schooner rost Augusta, capitaine Lanke, venant de Rostok.

Ces 5 derniers navires sont chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 17 juillet. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 95 1/2 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 0/0 P. — Emprunt de 24 millions, 74 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.